



# Vous employez un salarié à votre domicile ?

BÉNÉFICIAIRES  
D'UNE AIDE

APA  
PCH

ET PROCHES  
AIDANTS

**BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT !**

La FEPEM vous informe et vous aide dans vos démarches :

- ▣ Rédaction ou modification du contrat de travail
- ▣ Déclaration et rémunération du salarié avec le CESU
- ▣ Gestion au quotidien (congrés, maladie, absences, etc.)
- ▣ Rupture de la relation de travail

## rFepem

Particuliers. Employeurs.  
Citoyens.

**Consultez nos conseillers et juristes experts pour sécuriser votre relation d'emploi !**

**09 70 51 41 41** (Appel non surtaxé)

Du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h

Demandez à être rappelé par un conseiller : <https://cnsa.fepem.org/>



La FEPEM est la fédération experte de l'emploi à domicile. Elle informe, accompagne et défend les intérêts de 3,4 millions de particuliers employeurs, dont elle est le porte-parole auprès des pouvoirs publics.

Avec le soutien de la



rFepem

